

CDA INFOS

La gazette de la commission des arbitres

Numéro 8
Avril 2017



EDITORIAL

Fort de l'expérience de ces 18 mois passés et des doléances de chacun, la CDA a décidé de prendre de nouvelles mesures afin d'améliorer le quotidien de nos arbitres.

Ces décisions ont été validées par le Comité de Direction et sont applicables immédiatement : certaines sont déjà en application et des arbitres ont pu s'en rendre compte récemment.

Il n'y a plus de catégories d'arbitres et donc tous les arbitres sont désignés sur tous les niveaux de championnat, de la PHA à la 2ème division et de la catégorie Excellence à Honneur, sans distinction.

De ce fait, il n'y a plus de désignations automatiques : les désignations se font par tirage au sort parmi les arbitres disponibles. Les indisponibilités tardives ne sont plus sanctionnées et en particulier celles qui sont adressées sans motif valable.

Coté discipline la licence à point disparaît et un collectif d'arbitres a été désigné pour sanctionner leurs collègues qui ne respectent pas le règlement, l'éthique ou la fonction. Les désignations pour les finales ont été faites par les clubs finalistes eux-mêmes qui ont choisi les arbitres qu'ils ont apprécié tout au long de la saison.



Pour l'an prochain, les tests physiques sont remplacés par une initiation à la marche active.

Les tests techniques, quant à eux, demeurent en place mais les réponses aux questionnaires seront mis en ligne sur le site du District.

Par ailleurs, les contrôles et observations sur le terrain vont changer : ce sont les arbitres eux-mêmes qui s'auto-évalueront après leur match et transmettront la note à la CDA.

Enfin, il a été décidé que chaque arbitre aurait la possibilité de consulter par mail ses collègues et de mettre en place une pétition pour demander la démission ou le départ d'un membre de la CDA défaillant ou non complaisant.

Enfin, et c'est le plus important, devant l'incertitude que représentent l'Europe et l'Euro aujourd'hui, il a été décidé que le paiement des arbitres s'effectuerait en Dollar.

Ces décisions de ce mois d'avril, pour certaines radicales et novatrices, ne poursuivent qu'un seul objectif : que nos arbitres puissent continuer à progresser et se sentent à l'aise comme un poisson dans l'eau !

Bonne fin de saison.

Michel LANET
Président de la CDA

DOSSIERS MEDICAUX



La saison est bien entamée. Il faut déjà penser à la saison prochain. Vous pourrez d'ores et déjà télécharger le dossier médical sur le site du District.

Attention les indications suivantes sont trop souvent oubliées sur vos dossiers médicaux : la vue, la tension bras droit et gauche, les dates de vaccination. Si votre dossier médical est incomplet, il vous sera retourné ce qui engendrera une perte de temps pour le faire valider par le Médecin fédéral, et donc un retard pour que vous soyez désignables.



Quelques rappels

Il n'y a pas d'exclusion temporaire (carton blanc) dans les rencontres de football à 8 : U11, U13, U14 Fém, U17 Fém, Séniors Fém.

Cette saison, les matches de championnat de PHB sont arbitrés par deux officiels et un arbitre bénévole désigné avant la rencontre selon le règlement prévu à cet effet. Dans le cas où il y aurait un troisième arbitre officiel (match de jeunes en lever de rideau, arbitre non désigné présent au stade, etc...) et même si les deux clubs sont d'accord pour partager les frais du troisième arbitre officiel, **la rencontre doit se dérouler dans les conditions initiales à savoir deux arbitres officiels et un bénévole, conformément à la désignation.**

Les rapports disciplinaires doivent obligatoirement être rédigés sur le document prévu à cet effet intitulé « **rapport arbitrage** » et disponible sur votre compte FFF, rubrique documents, puis documents District.

Trop de rapports nous parviennent par simple mail, voire par texto ! et de ce fait sont très souvent incomplets.

LA CDA RECRUTE...

La Commission des Arbitres recherche des arbitres ou anciens arbitres susceptibles de venir renforcer son effectif pour les saisons prochaines, essentiellement dans les secteurs de la formation et de l'accompagnement sur le terrain.

Si vous êtes intéressés pour vous investir au sein de la Commission, vous pouvez vous rapprocher du Secrétariat du District (demander Virginie) afin de faire acte de candidature.

Les différentes commissions du District (Championnat, Discipline, Statuts et Règlements, etc...) nous informent que **beaucoup d'arbitres ne maîtrisent pas totalement la Feuille de Match Informatisée (FMI)**.



Si vous souhaitez parfaire vos connaissances sur ce sujet, merci de vous rapprocher du Secrétariat du District afin que nous puissions vous recenser et mettre en place rapidement une session de formation complémentaire.

LES SANCTIONS

Chaque mois, dans cette gazette nous ferons le point sur les arbitres sanctionnés d'1 ou plusieurs points sur leur licence à point.

Au 13 avril 2017, **ce sont 85 arbitres** qui ont été pénalisés d'un ou plusieurs points de retrait sur leur capital initial de 5 points.

- ◊ N'ont plus de point et sont suspendus jusqu'à la fin de la saison. Ils risquent une radiation du corps arbitral :
4 arbitres (4)
- ◊ N'ont plus qu'1 point et ont été ou ne sont pas désignés pendant trois mois : 2 arbitres (2)
- ◊ N'ont plus que 2 points : 10 arbitres (10)
- ◊ N'ont plus que 3 points : 16 arbitres (11)
- ◊ N'ont plus que 4 points : 53 arbitres (56)
- ◊ Ont tous leurs points : 91 arbitres (97)

Entre parenthèses les chiffres du mois dernier

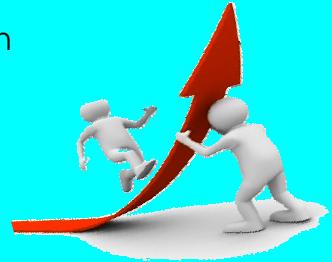


La CdA vous propose une dernière 1/2 journée de formation

Samedi 22 avril 2017

Sur le thème « La fluidité du jeu »

Si ce sujet vous intéresse, n'hésitez pas à bien vouloir vous inscrire
au sein de la Commission des Arbitres.



Réunion de fin de saison



**le vendredi 16 juin 18h30
à Villeneuve les Avignon**

Salle Fernand Martin
Allée Pierre-Louis Loisil
(près des pompiers)

Ordre du Jour :

- Bilan de la saison
- Récompenses
- Perspectives de la saison prochaine
- Classements/Affectations

Tous les arbitres (District et Ligue), tous les membres de la CDA (permanents, observateurs et tuteurs), ainsi que tous les membres du Comité de Direction sont conviés à cette réunion conviviale qui marque la fin de la saison arbitrale. Un apéritif offert par le Club de Villeneuve, clôturera la réunion.

Test physique de rattrapage

**le samedi 22 avril
à Cavaillon
(stade Pagnetti).**



Premier départ à 9h30.
Deuxième départ à 10h00.



Ce test est destiné aux arbitres qui n'ont pas pu passer le test physique au mois de février pour empêchement professionnel ou blessure.

RECHERCHE ARBITRE(S) POUR TOURNOI

Le Lycée Technique Vincensini de Vedène

recherche des arbitres pour son tournoi de football à 7

le jeudi 4 mai

Il est proposé un forfait de 100 € pour la journée, repas compris.



Le pénitencier du Pontet

recherche des arbitres pour son tournoi de football à 7

le mardi 16 mai
et le jeudi 18 mai

Il est proposé un forfait de 100 € pour les deux journées.

L'association sportive des Sapeurs Pompiers de Cavaillon recherche des arbitres séniors pour son tournoi de football à 7

le samedi 10 juin

L'association propose un forfait de 100 € pour la journée, repas compris.



**Si vous êtes intéressés, merci de vous rapprocher d'Aldo GIOVENCO,
au 06 74 18 74 44 qui fera le lien avec les organisateurs. Attention, places limitées !**

INFOs-jeunes

Du 9 au 12 avril s'est tenu, à Sainte-Tulle, un stage pour les candidats Jeune Ligue organisé par la CRA de la Ligue de Méditerranée. Trois candidats représentaient le district Rhône-Durance : Gabrielle BRUNET, Louis AZARD et Oussema ABDANE.

Si nos jeunes arbitres ont tous les trois réussi le test physique, seul Oussema ABDANE a obtenu la note suffisante aux tests écrits pour être candidat sur le terrain l'an prochain. Félicitations à lui, et bonne continuation.

ARBITRES ASSISTANTS BENEVOLES

Dans le CDA Infos n°6 nous avons évoqué une réunion au District avec les arbitres bénévoles qui officient régulièrement tous les dimanches en tant qu'arbitre-assistant.

Un deuxième réunion a eu lieu, toujours au District, qui a rassemblé une vingtaine de dirigeants qui n'avait pu assister à la première.

L'occasion pour la CDA de rendre hommage à ces arbitres bénévoles qui consacrent du temps et de l'énergie pour leur club en endossant, le temps d'une rencontre, les fonctions, parfois ingrates, d'un officiel.

L'occasion aussi de rappeler les quelques points essentiels que chaque arbitre officiel doit veiller à respecter et faire respecter s'il est en présence d'un ou deux arbitres-assistants bénévoles lors de sa rencontre.

- L'arbitre bénévole doit présenter une licence et être inscrit sur la feuille de match.
- L'arbitre bénévole doit être présent lors de la vérification des licences effectuée par l'arbitre.
- L'arbitre bénévole doit assister aux consignes d'avant-match prodiguées aux capitaines.
- **Lors des consignes aux capitaines, l'arbitre doit veiller à indiquer ce que l'arbitre bénévole sera autorisé ou pas à signaler (hors-jeu, fautes, etc...).**
- L'arbitre bénévole devra rester dans le vestiaire de l'arbitre pendant la mi-temps afin de faire le point sur leur collaboration.
- De même, à la fin du match, l'arbitre invitera l'arbitre bénévole à venir dans son vestiaire.

L'objectif de chacun, officiel ou bénévole, est

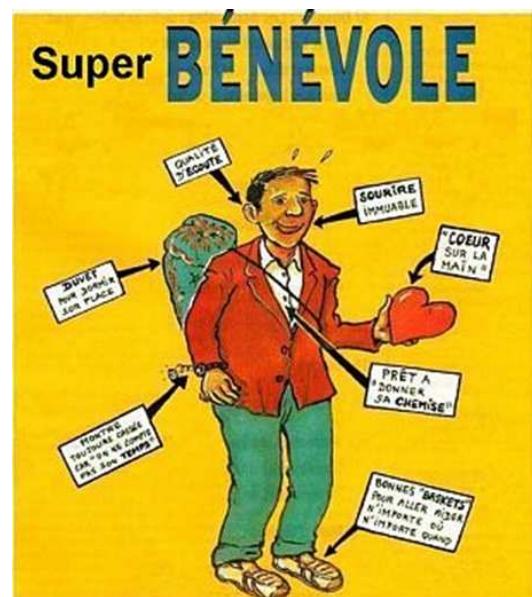
de constituer une équipe, un trio arbitral, qui doit aller au-delà des clivages et des appartenances à telle ou telle équipe.

L'arbitre a besoin d'établir une relation de confiance avec son assistant bénévole.

L'assistant bénévole est en quête de reconnaissance de la part de l'arbitre.

Un document reprenant les compétences techniques minimales requises pour officier en qualité d'arbitre-assistant (touche, corner, coup de pied de but, hors-jeu, comportement, etc...) a été distribué aux arbitres bénévoles présents lors de ces deux réunions.

D'autres initiatives ont été adoptées, comme doter ces arbitres-assistants d'une chasuble qui les identifierait clairement comme bénévoles aux yeux de tous les acteurs du jeu et du public. A suivre...



Citation du mois

« C'est toujours le plus mauvais marcheur qui se plaint de la pente de la colline. »

Proverbe chinois



EQUIPEMENT DU JOUEUR



Un maillot
avec des manches courtes
ou des manches longues

La couleur du sous-maillot
doit être identique
à la couleur dominante
des manches du maillot

Un short

La couleur du cuissard
doit être identique
à la couleur dominante
du short
ou à la partie inférieure
de celui-ci.

Des protège-tibias
entièrement recouverts
par des chaussettes

Un ruban adhésif
ou tout matériau appliqué
ou porté à l'extérieur
doit être de la même cou-
leur que la partie de la
chaussette sur laquelle il est
appliqué ou qu'il couvre



Une paire de chaussettes

**Le gardien peut porter un pantalon
et une paire de gants.**

Des chaussures

Tous les joueurs de la même équipe
doivent porter la même couleur
pour les sous-maillots
et les cuissards.